



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 19 décembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	13/12/2012
Affichage	13/12/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : D.S.P. 6

**OBJET : REGIE
MUNICIPALE
BRIANÇONNAISE DE
STATIONNEMENT -
APPROBATION RAPPORT
EXERCICE 2011.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
RAPANOEL Séverine pouvoir à FABRE Mireille.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : CODURI Laetitia.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Le contrat de concession du parc Val Chancel et Silo du Prorel a été signé le 14 Avril 1997, pour une durée de 12 ans, entre la ville de Briançon et Serep. La DSP du stationnement finissant fin 2009, la nouvelle Municipalité n'a pas souhaité renouveler cette dernière. Elle a donc créé début 2010 la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement, conservant le personnel en place (1 responsable et 2 agents).

L'année 2010 a permis à la RMBS de mettre en place une gestion administrative, financière et technique, et a fonctionné avec le matériel existant pendant un an. Cette année-là, la municipalité envisage de renouveler une partie du matériel de paiement et du barrièrage pour l'année 2011. Le premier marché public sera le parking du Champ de Mars payant par horodateurs. Après divers travaux de réfection et de génie et la mise en peinture du nouveau plan de stationnement, la société SKIDATA mettait en place le nouveau matériel acceptant le paiement en C.B, incluant également la vidéosurveillance.

Durant l'année 2011, la RMBS intégrait le nouveau parc souterrain de l'Aigle Bleu équipé également du matériel SKIDATA, inauguré courant août et ouvert au public depuis cette date. Sur la voirie, le premier marché public concernant le changement partiel des horodateurs est attribué à la société PARKEON qui installe en septembre les huit premiers horodateurs solaires équipés du règlement C.B et gérés par le système Parkfolio.

Pendant cette période un nouveau marché public est lancé pour le rééquipement des parcs du Val Chancel et du Prorel.

Fin 2011 et début 2012 la société SKIDATA retenue procède au changement complet du matériel d'exploitation des deux parcs, et la société ARCAN met en place le réseau hertzien afin de pouvoir faire face aux sollicitudes des nouveaux matériels d'exploitation et de vidéosurveillance. Pour permettre de centraliser toutes ces nouvelles technologies, un nouveau bureau est créé à la sortie du Val Chancel, construit par les services techniques de la commune, faisant intervenir deux entreprises locales pour l'électricité et les huisseries. Pour sa part, l'équipe de la RMBS s'est occupé des finitions (peintures intérieures et extérieures, pose du faux plafond et des portes de communication, création des arrivées et évacuations d'eau, montage et pose des équipements de bureau).

Un second marché public est lancé ce mois d'octobre pour le changement complet des quinze anciens horodateurs restants, pour une mise en place d'ici la fin d'année, conciliant toujours le solaire et compatible avec le système de gestion des C.B.

Pour terminer, cette année, la régie a du s'équiper d'une nouvelle voiture de fonction et d'un scooter, permettant avec ce dernier de pouvoir se rendre plus rapidement sur les interventions en période de forte affluence touristique et bénéficier également d'une baisse substantielle des frais d'essence.

En conclusion, la création de la RMBS a permis de conserver les emplois des techniciens et du responsable déjà en place, de changer l'ensemble des matériels des parcs et voirie en conciliant nouvelles technologies, respect de l'environnement, sécurité, bien-être des usagers et personnel d'exploitation, et d'apporter dans la perspective des résultats financiers plutôt satisfaisants pour l'avenir.

Le bénéfice net pour l'année 2011 est de 83 612,46 €.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 21 novembre 2012 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'exercice 2011.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 26 DEC. 2012
PUBLIÉ LE 26 DEC. 2012
NOTIFIÉ LE 27 DEC. 2012